

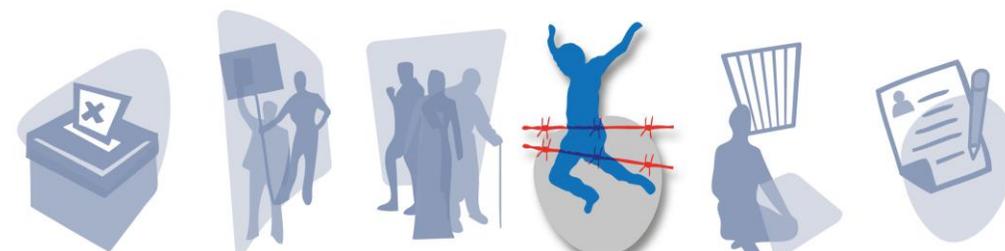
### L'Europe que nous voulons...

C'est donc face à cette politique essentiellement sécuritaire et répressive, visant à créer une « forteresse européenne », que nous revendiquons :

- Une Europe fondée sur la **SOLIDARITÉ** - entre Etats membres de l'UE et vis-à-vis des migrants - et non pas sur la seule dimension utilitaire et économique des migrations
- Une Europe dont la politique migratoire est **DÉMOCRATIQUE** et surveillée par le Parlement européen dès son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre
- Une Europe **RESPONSABLE**, qui n'externalise pas la gestion des migrations
- Une Europe qui **NE CRIMINALISE PAS** les migrants, interdise leur détention et n'utilise plus le terme « illégal »
- Une Europe qui garantit **LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE DE RÉSIDENCE**
- Une Europe **ENGAGÉE** sur la scène internationale dans la protection des droits des migrants



Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme  
European Association for the Defence of Human Rights  
Rue de la Caserne 33, B - 1000 Bruxelles - Belgique  
Tel: +32 2511 2100  
Fax: +32 2511 3200  
[www.aedh.eu](http://www.aedh.eu)



## Pour une Europe ouverte et solidaire

Elections du Parlement européen 2014

Pour une Europe des droits de l'homme

## Plus que des chiffres

**17 306** morts entre 1993 et 2012 aux portes de l'Europe

**3 octobre 2013** 366 migrants d'origine africaine périssent à moins de deux kilomètres de l'île italienne de Lampedusa

**92** subsahariens qui tentaient de gagner l'Algérie pour ensuite parvenir à entrer sur le territoire européen ont perdu leur vie en Novembre 2013

**600 000** étrangers détenus chaque année, y compris des enfants et souvent sans qu'aucune décision de justice n'ait été prise

**De 324 à 473** : augmentation des camps d'étranger en Europe et dans les pays méditerranéens (entre 2000 et 2012)

**15** accords de réadmission signés par l'UE avec des pays tiers dans le cadre de l'externalisation des contrôles à ses frontières extérieures

**72%** : taux de rejet des demandes d'asile en première instance en 2012

**0,54 %** : les Etats membres de l'UE se sont dit prêts à accueillir 0,54% des 2,3 millions de syriens qui ont fui le pays

**De 6,3 millions à 85,7 million d'euros** : augmentation du budget de Frontex (entre 2005 et 2013), qui sera renforcé par Eurosur (budget de 244 millions d'euros prévu pour la période 2014-2020)



## La politique migratoire de l'UE : vers la création d'une « forteresse européenne »

- Une politique caractérisée par la libéralisation de la circulation des citoyens européens au sein de l'UE ... mais cherchant à sélectionner les migrants étrangers à l'UE en fonction de leur valeur économique et à contrôler leurs mouvements.
- Une politique allant dans le sens d'une surveillance des frontières extérieures de l'Europe toujours plus poussée :
  - Création de l'agence de sécurité des frontières extérieures de l'Europe, FRONTEX, en 2004 (règlement CE n°2007/2004).
  - Création d'un système de surveillance des frontières, EUROSUR, pour renforcer Frontex, mis en place le 2 décembre 2013.
  - Création d'un système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et autres catégories d'immigrants clandestins avec Eurodac (règlement CE n°2725/2000).
- Une politique basée sur le refoulement des migrants en situation irrégulière :
  - Frontex et Eurosur, des outils permettant de renvoyer les personnes interceptées en mer, au large des frontières européennes, vers le pays où elles ont embarqué sans tenir compte de la situation actuelle et du respect des droits des migrants dans ces pays
  - Des normes et procédures communes aux Etats membres avec la directive retour (2008/115/CE), encadrant le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.
- Une politique qui ne fait pas de l'Europe une véritable terre d'accueil pour les hommes et les femmes qui fuient la guerre et les persécutions, en allant dans le sens d'un durcissement des conditions pour accéder à la protection internationale des migrants en situation irrégulière, comme le prouve le vote par le parlement du paquet asile, mi-juin 2013.
- Une politique visant l'externalisation du contrôle des frontières extérieures de l'UE via la signature d'accords de réadmission entre l'UE et un Etat tiers, pour que les migrants en situation irrégulière interceptés dans un des Etats soient renvoyés à l'Etat partenaire.